

DRJSCS NORD – PAS DE CALAIS

# Assises territoriales des états généraux du travail social Nord

8 juillet 2014 – IRTS Nord – Pas de Calais

Synthèse

# Sommaire

<b>Ouverture.....</b>	<b>3</b>
Alain DUBOIS.....	3
André BOUVET.....	3
Martine PAVOT.....	3
Alain LEFEBVRE.....	4
Patrick KANNER.....	4
Ségolène NEUVILLE.....	4
<b>La parole aux représentants des travailleurs sociaux.....</b>	<b>6</b>
Elizabeth BAGAULT.....	6
Marie WECXSTEEN.....	6
Guy DEUDON.....	6
Béatrice GAULTIER.....	7
Jean-Baptiste PLARIER.....	7
Olivier PIRA.....	7
David FOMBELLE.....	7
<b>Synthèse des travaux préparatoires.....</b>	<b>9</b>
Emmanuel RICHARD.....	9
<b>Panorama des emplois du travail social dans l’inter-région.....</b>	<b>9</b>
Laurence LECOUSTRE.....	9
Sébastien TERRA.....	9
• Echanges avec la salle.....	10
Jean-Michel GODET.....	10
<b>Thème 1 : Exclusion, lutte contre la pauvreté, accès aux droits, insertion par l’activité économique.....</b>	<b>10</b>
• Picardie.....	10
Christophe VOINCHET.....	10
• Haute-Normandie.....	11
Maureen MAZAR.....	11
Françoise LEMARCHAND.....	11
<b>Thème 2 : Développement social local et travail social collectif.....</b>	<b>12</b>
• Exercices de définition.....	12
Sophie DUMESNIL.....	12
• Des points de réflexion sur le DSL et le travail social collectif.....	12
Luc ROUSSEL.....	12
<b>Echanges avec la salle.....</b>	<b>13</b>
Murielle GRAZZINI.....	13
Bruno DELAVAL.....	13
Annette GLOWACKI.....	14
<b>Sigles.....</b>	<b>15</b>

# Ouverture

*Animation de la journée : Jean-Pierre GUFFROY, directeur général de l'Institut régional du travail social (IRTS) Nord – Pas de Calais*

## **Alain DUBOIS**

*Président de l'Association régionale du travail social (ARTS) Nord – Pas de Calais et de l'IRTS Nord – Pas de Calais*

Les acteurs du champ social et médico-social sont nombreux à être venus aux présentes assises, qui concernent quatre régions (le Nord – Pas de Calais, la Picardie, la Basse-Normandie et la Haute-Normandie) et 10 départements.

Dans le cadre des états généraux du travail social, cette inter-région grand Nord s'est penchée sur deux problématiques :

- l'exclusion, la lutte contre la pauvreté, l'accès aux droits et l'insertion par l'activité économique
- le Développement social local (DSL) et le travail social collectif.

Pour l'ARTS Nord – Pas de Calais, dont la devise est « humanisme, laïcité, altérité », il est important de promouvoir une approche plus participative du travail social. C'est la raison pour laquelle l'ARTS a souhaité s'associer à cette redéfinition du travail social que sont les états généraux.

## **André BOUVET**

*Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) du Nord – Pas de Calais*

Au total, près de 300 personnes ont participé aux travaux préparatoires de ces états généraux. Pour les deux thèmes choisis pour l'inter-région grand Nord, la DRJSCS a tenté de produire un cadre de travail riche et agréable. Gageons que cette journée sera un temps fort dans la valorisation du travail social dans l'inter-région.

## **Martine PAVOT**

*Directrice générale adjointe du pôle éducation jeunesse, conseil régional Nord – Pas de Calais*

Pour l'étude du thème « DSL et travail social collectif », un groupe de travail d'élus a été mise en place au sein du conseil régional, et s'est interrogé sur plusieurs problématiques : Que représente le vocable « travail social » ? Quelles actions sociales mettre en œuvre, au service de quels objectifs ? Comment résoudre la problématique du déplacement des travailleurs sociaux, notamment en milieu rural ? Comment gérer la difficulté des stagiaires à trouver des lieux de stage ?

Au croisement de nombreuses politiques régionales – schéma des formations sanitaires et sociales, Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), Schéma régional de développement économique (SRDE), lutte contre le décrochage scolaire, etc. – **le travail social a fait l'objet d'une réflexion à deux niveaux pour les élus du conseil régional impliqués dans le groupe de travail : celui des professionnels en devenir et celui des conditions de travail des travailleurs sociaux en poste.** Des préconisations ont ainsi été faites : créer des lieux de rencontre où est entendue la voix des travailleurs sociaux, mettre en place une plate-forme de veille et d'information, etc.

### **Alain LEFEBVRE**

*Vice-président du conseil général du Pas-de-Calais*

Face à la massification des besoins sociaux, à la montée en puissance de la précarité et aux incertitudes législatives qui remettent en cause du rôle des Départements en tant que chefs de file de l'action sociale, la question à se poser doit toujours être celle de la qualité du service rendu à la population.

Pour les acteurs sociaux, les états généraux sont une véritable opportunité de s'exprimer sur une approche trop sectorielle du travail social, sur l'incohérence des dispositifs, sur la surcharge de travail administratif et sur la valorisation du rôle des Départements. Dans ce cadre, de nombreuses pratiques inspirantes ont été recueillies. Il est en effet bon de revoir les pratiques, en formulant des propositions innovantes qui n'opposent pas le travail social réparateur et protecteur d'une part, et le travail social vecteur de développement dans nos territoires, d'autre part.

Ces états généraux sont une chance de restaurer la confiance entre élus, professionnels et habitants, et de valoriser les solutions ascendantes. Ils doivent permettre de prendre le virage du travail territorialisé et d'inscrire le travail social dans une logique participative.

### **Patrick KANNER**

*Président du conseil général du Nord*

La conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a mis en lumière une demande d'évolution – voire de révolution – du travail social. Dans une société du sous-emploi, de crise du logement social, de délitement du lien familial, de relégation de certaines franges de la population, il y a aujourd'hui urgence à agir. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous réjouir de l'absence de débordements sociaux des travailleurs sociaux eux-mêmes, qui se trouvent au cœur de la tourmente avec peu de moyens.

Il existe en effet un **grand décalage entre les ambitions des politiques sociales et les moyens disponibles pour la mettre en œuvre**. Les états généraux du travail social ont permis une prise de conscience de cet état de fait dans le cadre d'un diagnostic partagé. Le Département du Nord s'y est associé et veut contribuer à la reconfiguration du travail social.

Quel que soit le sort que les parlementaires accorderont à l'organisation territoriale actuelle, il faut à tout prix éviter de « casser » ce qui a été fait en matière de décentralisation de l'action sociale depuis 30 ans. Il doit persister un chef de file capable d'assurer la gouvernance des différentes politiques qui constituent l'action sociale – protection de l'enfance, logement, prévention santé, etc. Il faut que le travail social soit reconnu, que les dépenses des Départements soient mieux compensées, pour faire face à la misère qui s'installe dans notre pays. Plus que tout, nous devons renouveler les fondements de nos politiques sociales et je plaide pour une puissance publique qui investisse dans le champ social. D'une puissance publique qui répare, il faut opter pour une puissance publique qui implique et qui émancipe les citoyens.

### **Ségolène NEUVILLE**

*Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion*

Etre travailleur social, c'est faire l'un des plus beaux métiers du monde, en se mettant au service des autres. Il s'agit en même temps d'un métier dur, exigeant et parfois ingrat. Sur l'engagement militant des travailleurs sociaux repose une grande partie de la politique de solidarité menée par le gouvernement.

Les états généraux du travail social, lancés par le président de la République en 2013, ont pour objectif d'adapter les différents métiers du travail social à la société, et d'envisager de nouvelles pratiques professionnelles, à partir des expériences des travailleurs sociaux eux-mêmes.

Les opinions des professionnels du secteur sont attendues sur la simplification de l'accès aux prestations sociales, sur le décloisonnement de l'action sociale entre différentes institutions et la difficulté de faire circuler entre elles les informations. Après les réunions de ces états généraux qui se tiendront au niveau local, des comités de pilotage rendront compte de ces réunions au niveau national, et une restitution finale sera organisée au début de l'année 2015.

**La responsabilité de ces états généraux est aussi de faire changer le regard de la société sur la pauvreté.** Notre système de protection sociale fait de la France une société solidaire et responsable, et l'un des pays les moins inégalitaires d'Europe. Un citoyen « en situation de précarité » est avant tout un citoyen. Cette situation ne doit plus entraîner la stigmatisation ni la honte.

En outre, la réforme territoriale ne doit pas être une source d'inquiétude pour les travailleurs sociaux. Pour le moment, le conseil général reste le chef de file de l'action sociale. Si la question des moyens est elle aussi une source d'inquiétude, face aux resserrements budgétaires, le gouvernement a entièrement préservé le Plan pauvreté<sup>1</sup> – revalorisation du RSA, préservation des autres minima sociaux, etc. Il a également conservé parmi ses priorités l'action en matière de la formation et de l'emploi, qui participent également de l'action sociale. Dans tous les cas, la question des moyens ne doit pas faire oublier l'opportunité qui nous est offerte de dire comment on peut faire mieux et différemment. Cet espace des états généraux est le vôtre, prenez-le, utilisez-le et faites des propositions.

---

<sup>1</sup> Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013

# La parole aux représentants des travailleurs sociaux

## Elizabeth BAGAULT

*Confédération française démocratique du travail (CFDT)*

Dans la contribution écrite produite par la CFDT à l'occasion des états généraux du travail social, six propositions ont été formulées :

- créer une instance régionale de démocratie sociale
- instituer un système de coordination permettant aux usagers d'identifier un interlocuteur principal coordonnant les différentes réponses à ses problématiques
- clarifier les missions des travailleurs sociaux au regard de priorités politiques et de projets clairement identifiés, leur donner une formation initiale intégrant approche théorique et méthodologique permettant d'avoir une marge d'autonomie et d'adaptation à la réalité
- respecter l'harmonisation Licence master doctorat (LMD) pour les diplômés d'Etat en travail social en reconnaissant aux travailleurs sociaux un statut de cadre ou de catégorie A
- pour la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), réduire le nombre de « situations » à suivre pour un travailleur social et augmenter les moyens accordés aux milieux ouverts et aux centres de jour
- sous réserve d'un accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), étudier la possibilité d'inscrire numériquement, sur une carte personnalisée, les données et justificatifs nécessaires à la constitution des dossiers d'aide sociale.

## Marie WECKSTEEN

*Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)*

Témoin des attentes et des besoins de reconnaissances des professionnels du secteur social, l'UNSA sera force de proposition lors de ces états généraux, et s'assurera que le résultat soit à la hauteur des attentes, pour ne pas créer des espoirs déçus. Elle sera particulièrement vigilante sur **le sens donné au travail social, sur sa nécessaire revalorisation, sur le respect de la vie privée et de l'autonomie des bénéficiaires et sur la préférence accordée au droit commun plutôt qu'aux bénéfices d'exception**. Elle défendra par ailleurs l'octroi de moyens en cohérence avec les besoins identifiés, la reconnaissance statutaire, la mise en place d'une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux du secteur ainsi que la prévention des risques psychosociaux, auxquels sont confrontés bon nombre de travailleurs sociaux.

## Guy DEUDON

*Confédération générale du travail (CGT)*

Face au risque de « marchandisation » du travail social, tous les travailleurs sociaux ont constaté une augmentation des difficultés rencontrées par les personnes suivies. Certains dirigeants du monde médico-social ne font pas qu'accompagner les changements tels que la décentralisation, la réforme des diplômes du travail social, les baisses des subventions des conseils régionaux et généraux au bénéfice des centres de formation, etc. Ils cherchent parfois à les devancer, en appliquant à leurs entreprises des principes empruntés au néolibéralisme économique.

Dans ce mouvement, les travailleurs sociaux, les formateurs et les personnels techniques et administratifs qui concourent à l'action sociale devraient au contraire pouvoir s'appuyer sur des responsables proches des acteurs de terrain et capables de comprendre les pratiques des usagers comme celles des professionnels.

### **Béatrice GAULTIER**

*Fédération syndicale unitaire (FSU)*

La FSU souligne l'augmentation de la pauvreté ces dernières années. Elle réclame la reconnaissance des travailleurs sociaux par la rémunération et par le statut, ainsi que par une mise en conformité des diplômes du travail social avec les directives européennes relatives à l'harmonisation des diplômes. Elle s'oppose en outre à la proposition de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) d'instaurer un diplôme unique en lieu et place des quatre diplômes d'Etat existants.

### **Jean Baptiste PLARIER**

*Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)*

Face aux changements en cours et aux problématiques nouvelles, il faut engager une nouvelle problématisation du travail social. **Refonder le travail social, c'est refonder les pratiques des uns et des autres et des uns envers les autres. Reconnaître les travailleurs sociaux, c'est reconnaître leur capacité à trouver des solutions – non pas en termes de dispositifs, mais en termes d'innovation.** Les usagers et les travailleurs sociaux **doivent participer à la construction d'un** autre modèle de société. S'il faut lutter contre l'exclusion, il faut aussi trouver la voie de l'inclusion, ce qui ne peut être fait sans la prise en compte des paroles des usagers et des travailleurs sociaux.

Pour cela, il faut un management "autorisant" qui permette aux travailleurs sociaux d'opérer **des** transformations. Comme les usagers doivent reprendre la maîtrise de leur vie, les travailleurs sociaux doivent reprendre la maîtrise de leur travail **pour exercer leurs responsabilités au plus près des usagers.**

### **Olivier PIRA**

*Solidaires*

Solidaires est très critique sur la tenue même de ces états généraux, en considérant qu'il s'agit uniquement d'un affichage masquant les véritables objectifs gouvernementaux, comme cela avait pu être le cas dans le cadre des précédentes réformes législatives : réaliser des économies d'échelle, mettre en place une restructuration de type industriel du secteur social et médico-social, etc.

Solidaires ne veut pas d'une refondation qui se base sur un constat faussé de la réalité, et dans le contexte d'une politique d'austérité voulue par le gouvernement. L'organisation demande à tous les travailleurs sociaux de se réunir et de fournir une réponse aux états généraux en se désignant comme devant être les seuls décideurs et bâtisseurs du travail social de demain.

### **David FOMBELLE**

*Organisation nationale des éducateurs spécialisés (ONES)*

Alors que les états généraux constituent une formidable opportunité de remonter les contributions d'acteurs de terrain, il ne faudrait pas que cette initiative ne soit pas suivie d'effet faute de portage politique. Par ailleurs, la gestion du secteur social, calquée sur celle du secteur marchand, ne doit pas obérer le temps passé par les travailleurs sociaux avec les personnes accompagnées. Or les appels à projets actuels, en instaurant une logique concurrentielle entre établissements sociaux, ne permettent que de favoriser le moins-disant en hypothéquant la réussite des prises en charge. Enfin, l'ONES s'inquiète des impacts de la réforme territoriale en cours, alors que la moitié du budget des conseils généraux va au

financement de l'action sociale, et que le financement des formations sanitaires et sociales revient aux Régions.



# Synthèse des travaux préparatoires

**Emmanuel RICHARD**

*DRJSCS adjoint Nord – Pas de Calais*

Ces assises sont l'occasion d'un retour sur les premiers travaux de l'inter-région, qui se sont tenus ces quatre derniers mois dans **20 groupes de travail qui ont accueilli près de 300 participants dans les quatre régions.**

## Panorama des emplois du travail social dans l'inter-région

**Laurence LECOUSTRE**

*Responsable du pôle appui aux politiques, DRJSCS Nord – Pas de Calais*

Ce panorama permet de présenter une photographie, pour l'année 2011, des emplois du travail social de l'inter-région. L'approche retenue est celle de l'approche métier encadrée par les 14 diplômes, à partir de la nomenclature PCS<sup>2</sup>. Les limites de ce travail sont que certains métiers du travail social ne peuvent être étudiés faute de données disponibles (les assistants familiaux et les médiateurs familiaux).

**Sébastien TERRA**

*Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Nord – Pas de Calais*

On trouve dans l'inter-région près de 12 000 travailleurs sociaux, qui représentent 3,5 % des emplois salariés. On compte dans les quatre régions considérées, en moyenne, près de 13 travailleurs sociaux pour 1 000 habitants, même si de fortes disparités existent entre ces différentes régions.

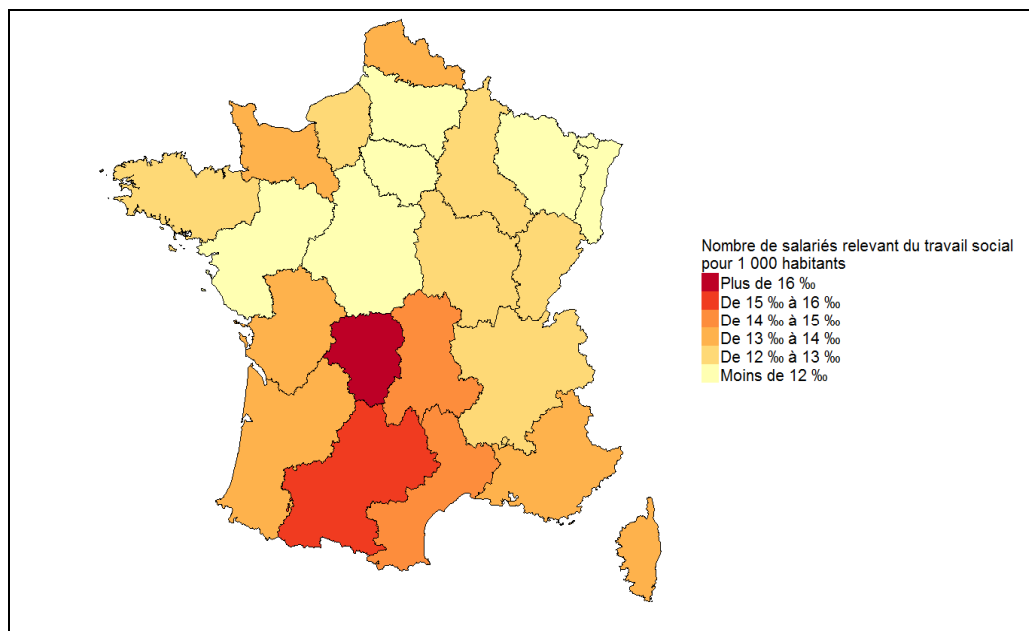


Figure 1 – Densité de travailleurs sociaux en fonction des régions en France métropolitaine

<sup>2</sup> Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles

Cette étude montre que l'inter-région est mieux pourvue en travailleurs sociaux – 3,5 % de la population – que le reste de la France métropolitaine – 3,1 % en moyenne. Les différences de densité de travailleurs sociaux entre régions s'expliquent par plusieurs raisons :

- un taux de pauvreté et de chômage plus importants en région Nord – Pas de Calais
- une part des personnes âgées dans la population particulièrement élevée en région Basse-Normandie.

85 % des travailleurs sociaux sont des femmes. Dans trois familles de métier, les hommes sont cependant très présents : éducateurs spécialisés, cadres de l'intervention sociale et éducative, moniteurs-éducateurs. Le premier employeur des travailleurs sociaux est le secteur associatif, qui concerne 60 % d'entre eux. Viennent ensuite le secteur public – 20 % – et les particuliers employeurs – 20 %.

S'agissant des conditions d'emploi, **les travailleurs sociaux de l'inter-région perçoivent entre eux un salaire horaire similaire, mais touchent en moyenne 1,5 euro de moins par heure que les autres salariés.** En outre, la moitié des salariés du secteur travaillent à temps partiel, alors qu'ils ne sont que 20 % dans cette situation dans les autres secteurs d'activité. Enfin, si les travailleurs sociaux sont plutôt jeunes dans leur ensemble, certains métiers sont particulièrement concernés par le vieillissement des effectifs : les cadres d'intervention socio-éducative, les aides à domicile et les éducateurs techniques spécialisés.

#### ● Echanges avec la salle

**De la salle** (Véronique PODOLSKI, Conseillère en économie sociale et familiale – CESF –, Caisse d'allocations familiales – CAF – du Nord)

Est-il possible de savoir si les 50 % de temps partiels chez les travailleurs sociaux, sont subis ou choisis ? Avec un tel taux de temps partiel, auquel s'ajoute un salaire moyen inférieur aux autres professions, on peut craindre que les travailleurs sociaux ne nécessitent eux-mêmes un accompagnement social.

#### **Sébastien TERRA**

Cette étude ne permet pas de savoir si les temps partiels sont subis ou choisis.

#### **Jean-Michel GODET**

*Directeur général de l'IRTS Basse- Normandie*

Il faut tenir compte dans ces données statistiques de l'impact très fort du secteur de l'aide à domicile, où les temps partiels sont plus subis que choisis.

## **Thème 1 : Exclusion, lutte contre la pauvreté, accès aux droits, insertion par l'activité économique**

#### ● Picardie

#### **Christophe VOINCHET**

*Conseiller technique en travail social, DRJSCS Picardie*

Dans le cadre du premier thème dévolu à l'inter-région, trois thématiques ont été traitées en Picardie :

- quel travail social face à la pauvreté ?
- l'usager acteur de son projet
- comment passer d'une logique de dispositifs à une logique de projet de vie ?

Des débats extrêmement riches ont résulté des échanges sur ces thèmes, lors d'ateliers organisés au cours des derniers mois : pour rendre l'utilisateur acteur de son projet, il a par exemple été préconisé de réhabiliter la contractualisation. Si celle-ci peut être vécue comme une stigmatisation ou comme une contrainte professionnelle, elle constitue aussi un acte fort et central de la pratique du travail social. Elle doit se placer au cœur de la relation entre le travailleur social et la personne accompagnée. Le décroisement des interventions, lui, est possible à condition de s'appuyer sur les acteurs de terrain, en décroisant leurs compétences et en atténuant l'impact des concurrences de compétences entre certaines institutions.

**Des préconisations générales ont également été formulées :**

- valoriser les travaux en territoires sur des bases pragmatiques
- rationaliser et assouplir les fléchages budgétaires
- pérenniser les échanges qui se sont tenus dans le cadre des états généraux
- impliquer les travailleurs sociaux eux-mêmes – notamment dans le cadre des états généraux.

● Haute-Normandie

**Maureen MAZAR**

*Directrice régionale adjointe, DRJSCS Haute-Normandie*

Les travaux conduits en région Haute-Normandie sur ce thème 1 ont concerné trois thèmes :

- l'accès au droit
- l'insertion professionnelle
- la lutte contre l'isolement et l'accès à la santé.

Les groupes de travail régionaux ont fait remonter plusieurs constats sur ces questions, dont l'existence d'actions et de compétences multiples mais coordonnées de manière empirique, peu formalisées, peu lisibles pour les usagers et fragilisées par un manque de portage institutionnel. **Les travailleurs sociaux sont trop souvent réduits à activer dans l'urgence des dispositifs administratifs et financiers, au détriment d'une stratégie prenant en compte les parcours individuels.** Ils sont en outre assez peu en lien avec le secteur économique, et ne sont pas toujours suffisamment outillés ou formés à la prise en charge des situations auxquelles ils sont confrontés.

**Françoise LEMARCHAND**

*Responsable du pôle cohésion sociale, DRJSCS Haute Normandie*

Des préconisations ont également été formulées :

- développer des stratégies de prévention pour prévenir les marginalisations et les risques d'isolement des personnes accompagnées
- valoriser le travail social
- décroiser les pratiques professionnelles (au moment de la formation initiale et continue et dans l'exercice professionnel)
- renforcer les articulations entre l'ensemble des professionnels du travail social pour construire des parcours d'insertion cohérents pour les usagers.

## Thème 2 : Développement social local et travail social collectif

### ● Exercices de définition

#### **Sophie DUMESNIL**

*Responsable du pôle métiers, formations, diplômes, DRJSCS Basse-Normandie*

Pour le DSL, on peut retenir la définition adoptée par le Conseil départemental consultatif de cohésion sociale (CDCS) du Nord : « *le DSL est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.*

*Comme réponse au délitement du lien social, le DSL est une manière d'aborder ce défi majeur de la cohésion sociale.*

*Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, voire de transformation et de promotion sociale.*

*Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité »<sup>3</sup>.*

Le travail social collectif peut quant à lui être défini comme une forme d'intervention sociale d'intérêt collectif, à visée transformatrice de la vie sociale du groupe et dans lequel le professionnel constitue un participant tout en restant intégré à son institution d'appartenance.

### ● Des points de réflexion sur le DSL et le travail social collectif

#### **Luc ROUSSEL**

*Délégué territorial, Fédération des centres sociaux du Nord*

#### **Quatre points de tension peuvent être soulignés dans les travaux sur le DSL et le travail social collectif :**

- avant d'être une méthode, le DSL a une visée politique transformatrice de la société, et permet de redonner du sens au travail social
- un basculement s'opère actuellement d'une logique « hors-sol » à une logique « territorialisée » du travail social, qui implique de sortir des territoires administratifs pour passer à des territoires de projets
- on passe également de l'usager à l'habitant-acteur-citoyen – ce qui signifie qu'il nous faut passer à d'autres types de relations, plus égalitaires, entre travailleurs sociaux et citoyens. De nombreuses pratiques inspirantes ont ici été remontées dans le cadre des états généraux
- il faut promouvoir la recherche-action et la co-formation entre acteurs du travail social, permettant de trouver des solutions à partir de situations concrètes
- il faut repenser l'articulation entre l'accompagnement et l'écoute qui doivent rester individuels, et l'action collective – le DSL ne signifie pas qu'on diminue l'accès aux droits mais qu'on permet aux bénéficiaires d'accéder à leurs droits de manière différente
- il faut s'interroger sur les conséquences du DSL à la fois sur les bénéficiaires eux-mêmes, sur les territoires, sur les politiques publiques, sur les travailleurs sociaux et sur les organismes de formations.

---

3 Voir le livret établi par le CDCS du Nord « Le Développement social local, une démarche en 23 principes d'action » - [disponible en ligne ici](#)

## Echanges avec la salle

### De la salle

Il est compliqué d'imaginer un parcours de vie quand la sécurisation, l'accès à un hébergement stable, à la santé ou à l'alimentaire, n'est pas sécurisé. Il faut donner les moyens aux usagers de se projeter pour pouvoir appuyer une éventuelle contractualisation.

### Christophe VOINCHET

C'est dans ce sens que nos travaux se sont orientés. La mobilisation des compétences des personnes n'est en effet possible qu'à partir d'un niveau de sécurité de base.

### De la salle (Raoul DUBOIS, Conseil consultatif des personnes accueillies / accompagnées)

Avec la mise en place des Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), on se félicite de l'accueil inconditionnel, mais il faut aussi que des personnes compétentes soient formées à cet accueil. Par ailleurs, les personnes accompagnées sont avant tout des citoyens, qui ont le droit de participer pleinement et entièrement à la refonte du travail social.

### De la salle (Bruno SANCHEZ, directeur coordinateur, Accueil et promotion)

Dans les mutualisations possibles, à travers par exemple les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, n'a-t-on pas atteint des effets de seuils ?

### Murielle GRAZZINI

*Directrice adjointe de l'action sociale et insertion, Conseil général de Seine-Maritime*

En Haute-Normandie, les groupes de travail ont mis en valeur deux pistes de valorisation du travail social :

- l'évaluation du travail social en lui-même, de son impact sur les citoyens et les territoires
- l'établissement de liens entre le monde de la recherche et les travailleurs sociaux.

### De la salle (Marie DEROO, conseillère générale du Nord, présidente du CDCDS du Nord)

Au-delà du développement du travail social, il faut également développer l'emploi, le logement et l'accès à la santé. Si ces questions avancent dans les territoires, les personnes accompagnées accéderont à leur dignité et au respect de leurs droits.

### De la salle (Jacques-Alexandre HESNARD, Conseil général de l'Oise)

**Le paradoxe des travailleurs sociaux est qu'ils doivent travailler à ne plus exister.** Il ne faut pas oublier cette priorité qui est d'accompagner les bénéficiaires vers des portes de sortie de l'aide sociale.

### De la salle

Pouvons-nous être sûrs que le DSL soit porté au niveau national par le président de la République, au vu des restructurations territoriales à l'étude actuellement ?

### Bruno DELAVAL

*Directeur de l'Uriopss Nord – Pas de Calais*

Le débat sur la réforme de l'organisation territoriale n'est investi que par les élus. Il faut y intégrer la société civile, pour permettre la tenue d'un débat démocratique sur ce sujet.

**Annette GLOWACKI**

*Vice-présidente de l'Uriopss Nord – Pas de Calais*

Les travailleurs sociaux doivent s'autoriser à innover, et ne pas attendre qu'on leur en donne l'autorisation. Il est certes nécessaire de bénéficier de cadres de travail favorables à l'innovation, mais les travailleurs sociaux doivent être en permanence les aiguillons de ce travail d'innovation.

**De la salle (véronique PODOLSKI)**

Il est inquiétant de demander aux travailleurs sociaux d'être multi-compétents. A force de vouloir tout faire, on ne fait plus rien de bien.

**Murielle GRAZZINI**

Sur cette question de la polyvalence, les travailleurs sociaux doivent certes avoir des identités multiples, mais pas des compétences multiples. S'il y a une spécialisation nécessaire des Travailleurs sociaux dans certains domaines, il peut être intéressant de s'ouvrir pour voir ce que les autres acteurs du champ social peuvent leur apporter comme expériences bénéfiques.

## Sigles

ARTS : Association régionale du travail social  
CAF : Caisse d'allocation familiale  
CESF : Conseiller en économie sociale et familiale  
CDCS : Conseil départemental consultatif de cohésion sociale  
CFDT : Confédération française démocratique du travail  
CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres  
CGT : Confédération générale du travail  
CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés  
DGCS : Direction générale de la cohésion sociale  
DRJSCS: Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
DSL : Développement social local  
FSU : Fédération syndicale unitaire  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
IRTS : *Institut régional du travail social*  
LMD : Licence master doctorat  
ONES : Organisation nationale des éducateurs spécialisés  
PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse  
SIAO : Service intégré de l'accueil et de l'orientation  
SRADDT: Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire  
SRDE: Schéma régional de développement économique  
UNSA : Union nationale des syndicats autonomes

Synthèse réalisée en LIVE par

**averti,**

Assises territoriales des états généraux du travail social Nord  
8 juillet 2014

© DRJSCS Nord – Pas de Calais 2014